



**Surveillance réglementaire des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant
Site de Village Neuf - Evolution sur la 1ère année de mesures en date du 29/04/19**

Appareil de mesures : préleveur actif haut débit (Digital)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 15549

Durée du prélèvement : 24 heures

Fréquence d'échantillonnage : 1 jour sur 3

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Village Neuf (Dept.68)

Unité : ng/m^3



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2019 représentées sont validées techniquement et environnementalement mais feront néanmoins l'objet d'une dernière validation dès lors que tous les prélèvements de l'année 2019 auront été réalisés.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

ng/m3	Moyenne depuis le 19/01/19	Valeur cible année civile
B(a)P au 29/04/2019	0,5	1

Evolution des concentrations moyennes 24h en benzo(a)pyrène en 2019 sur le site de Village Neuf

